

Office national de l'énergie—Loi

M. Symes: Merci, monsieur l'Orateur, et merci aussi d'avoir signalé au député de Calgary-Centre (M. Andre) que la conférence de l'Ouest a peu de rapport avec ce bill, contrairement à mon exposé.

Je tentais de souligner que l'Office national de l'énergie avait été indûment influencé par les sociétés pétrolières de notre pays et qu'en fixant son siège à Calgary, on ne ferait qu'aggraver cette difficulté et retarder l'adoption d'une politique avantageuse pour le Canada.

Si je puis poursuivre ce raisonnement, je crains que déménager l'Office national de l'énergie à Calgary ne fasse qu'aggraver ses difficultés et accroître les pressions qu'il a à subir. Déjà l'Office a cédé aux pressions des sociétés pétrolières en vendant nos ressources à des prix plus avantageux pour les sociétés pétrolières étrangères que pour le consommateur canadien.

L'Office national de l'énergie a dit en 1970 à la West Coast Transmission, par exemple, de vendre sa production à des prix exagérément bas afin que la région nord-ouest de la côte du Pacifique n'ait pas à souffrir d'une pénurie de ressources énergétiques. Encore une fois en 1971, l'Office fut obligé d'admettre qu'on exportait trop de gaz et que, cette année-là, nous avions subi un déficit de près de 1.1 trillion de pieds cubes. En d'autres termes, l'Office national de l'énergie reçoit une bonne part de ses renseignements des cadres de l'industrie du pétrole à Calgary et a constamment surestimé les réserves en ressources énergétiques de notre pays.

A mon avis, l'Office national de l'énergie est beaucoup trop autonome. Il n'est pas responsable de ses réalisations devant la Chambre des communes. Il a la réputation de ne pas agir dans le meilleur intérêt des Canadiens et il a indubitablement été influencé par l'industrie pétrolière dont 84 p. 100 est la propriété d'étrangers, et 65 p. 100 des Américains. Je pense qu'il serait beaucoup plus approprié s'il tombait dans l'oubli, si on le remaniait de fond en comble en le rendant responsable devant la Chambre des communes et le peuple canadien.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, le bill C-25 pose deux questions à la Chambre des communes. D'abord, quel est l'endroit approprié pour le siège de l'Office national de l'énergie et ensuite d'une façon générale peut-être plus philosophique, dans quelle mesure et de quelle manière le gouvernement fédéral devrait décentraliser non seulement ses services administratifs mais aussi son rôle régulateur? Je pense que le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) s'est montré très judicieux quand il a fait remarquer avec humour que situer le siège de l'Office de l'énergie à Ottawa équivalait à introduire une vierge dans une caserne.

Une voix: Envoyez la Commission canadienne du blé à Terre-Neuve.

M. Reid: Le problème que nous abordons a deux aspects. Je ne sais si les députés ont eu l'occasion d'examiner le livre vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts» qu'a déposé aujourd'hui le président du Conseil privé (M. MacEachen), car on y retrouve un passage fort intéressant sur la nature du conflit d'intérêts qui est en somme l'idée exprimée au pied levé par le député de Sault-Sainte-Marie.

Le président du Conseil privé affirme dans son document qu'il se propose d'en présenter un autre traitant des conflits d'intérêts dans le cas des hauts fonctionnaires. Plus précisément, je voudrais citer un passage qu'on

retrouve à la première page, pour l'édification des députés. Le voici:

Cette définition soulève un certain nombre de questions. La décision de limiter la discussion aux intérêts pécuniaires se fonde sur des considérations pratiques, étant donné les difficultés qu'il y aurait à déterminer les autres motifs, d'ordre psychologique par exemple, qui peuvent influencer sur la conduite de la personne.

J'ai toujours prétendu que les personnes au service de l'État qui sont les plus exposées à des conflits d'intérêts éventuels et à la tentation, ne sont pas les députés ou les ministres, mais plutôt les personnes occupant des postes de commande, les hauts fonctionnaires.

La raison en est fort simple. La Chambre des communes, les députés et les ministres se sont départis avec enthousiasme de leurs prérogatives de favoritisme et de leurs occasions de s'engager dans cette sorte de conflit d'intérêts. Ils ont remis tout cela aux hauts fonctionnaires et aux commissions de réglementation.

Que se passerait-il si nous déplaçons ces organismes d'Ottawa vers les centres industriels qui ont énormément d'influence sur la façon dont les décisions réglementaires sont prises? A mon avis, toute commission de réglementation doit être située aussi loin que possible de l'activité physique de telle industrie ou société enfin de minimiser le risque de tentation auquel sont exposés les intéressés.

Je pense que l'un des problèmes ou dilemmes fondamentaux auxquels nous avons à faire face, en ce qui concerne nos organismes de réglementation, non seulement le Conseil national de l'énergie, mais la Commission canadienne des transports et le CRTC, est le fait que par définition ils s'intéressent si profondément à l'industrie qu'ils essaient de réglementer qu'ils ont tendance à perdre de vue ce que nous, ici, pourrions appeler l'intérêt public dans sa totalité. C'est quelque chose qui ne se produit pas à dessein. C'est quelque chose que les membres des organismes de réglementation comprennent, non seulement les commissaires eux-mêmes mais leur personnel. Toutefois, il existe là un danger.

Nous, de la Chambre des communes, en fournissons peut-être l'exemple le plus spectaculaire, de la manière dont nous essayons de nous occuper de ce qui intéresse uniquement et particulièrement nos circonscriptions, aux dépens d'un examen de la politique nationale ou de ce qui pourrait être appelé l'unité nationale.

A la Chambre des communes nous, en tant que représentants de nos propres circonscriptions, ne parlons pas de problèmes nationaux. Si nous sommes députés de l'arrière-ban de ce côté-ci ou du côté de l'opposition, nous parlons de nos préoccupations locales, régionales, provinciales, et ensuite peut-être de nos préoccupations nationales. Les œillères que nous avons nous empêchent de voir les effets que ces politiques ont sur le plan national. Je pense que toute idée de décentralisation de nos organismes de réglementation doit être envisagée très soigneusement à cause de ce danger particulier.

Le second point que je veux souligner est un problème de géographie. Soyons francs. Le Canada est un pays qui est influencé par la géographie, et les gouvernements, les fonctionnaires, les organismes de réglementation, les sociétés ou tout autre service gouvernemental, seront évidemment installés dans un endroit où quelqu'un, quelque part, devra couvrir de grandes distances afin de se présenter devant les commissions ou organismes du gouvernement. Donc le dilemme qui se pose aux députés et au gouvernement en essayant de déterminer le degré suffisant de décentralisation est simplement ce fait géographi-